

## Notice explicative : Formulaire de discographie

<b>Titre</b>	<p><b>Titre de l'enregistrement</b> Exemple : Morning Sunrise</p> <p><b>Informations relatives aux featurings et aux versions entre parenthèses après le titre</b> Exemple : Morning Sunrise (feat. A-Voices), Morning Sunrise (Live at Gurten), Morning Sunrise (Dream Remix), Morning Sunrise (feat. A-Voices) (Dream Remix)</p>
<b>Interprète principal/formation</b>	<p><b>Nom du soliste/ou de la formation</b> sous lequel l'enregistrement a été publié. (Veuillez indiquer le même nom que celui mentionné sur l'enregistrement publié.)</p>
<b>Instrument(s)</b>	<p><b>Indiquer l'instrument principal ou la voix</b> D'autres instruments peuvent être indiqués mais cela n'a pas d'effet sur les redevances.</p>
<b>Rolle(n)</b>	<p><b>Featured Artists (FA)</b> sont mentionnés nominativement : <b>solistes (S)</b>, <b>chefs d'orchestre (CO)</b> et les membres d'une formation mentionnée nominativement jusqu'à 15 membres (<b>membre d'une formation, MF</b>). Veuillez spécifier : <b>FA/S</b> ou <b>FA/CO</b> ou <b>FA/MF</b></p> <p><b>Non-Featured Artists (NFA)</b> sont tous les autres interprètes, c'est-à-dire les <b>musiciens de studio (MS)</b>, les <b>chanteurs de studio (CS)</b> et les membres d'une formation à partir de 16 interprètes (<b>membre d'une formation, MF</b>). Veuillez spécifier : <b>NFA/MS</b> ou <b>NFA/CS</b> ou <b>NFA/MF</b></p> <p><b>Artistic Producer (AP)</b> : le producteur artistique (cf. notre notice explicative «Distinction entre producteur exécutif et producteur artistique»), peut être spécifié en plus du rôle de FA ou de NFA. (Les AP doivent joindre le formulaire «confirmation <b>Artistic Producer</b> ».)</p>
<b>Album</b>	<p><b>Titre de l'album</b> sur lequel l'enregistrement a été publié pour la première fois. (Veuillez indiquer le même titre que celui mentionné sur l'album publié.)</p>
<b>Label</b>	<p><b>Producteur de la première publication</b> (s'il n'y a <b>pas de label</b>, veuillez indiquer «<b>Self-Released/Propre production</b>»).</p>
<b>Justificatif</b>	<p><b>Chanteurs et musiciens</b> : pas d'obligation de fournir d'un justificatif. Des copies des livrets accompagnant les supports d'enregistrement sont toutefois les bienvenues.</p> <p><b>Les Artistic Producers</b> doivent joindre le formulaire «<b>confirmation Artistic Producer</b>».</p>
<b>Remarque IA</b>	<p><b>Intelligence artificielle (IA) :</b> <b>Aucune piste ni aucune prestation générée exclusivement par l'IA (par exemple, une piste de guitare ou de chant générée uniquement par l'IA) ne peuvent être enregistrées.</b></p>

**Remarque générale :** SWISSPERFORM peut demander des justificatifs nécessaires ou rechercher des informations auprès de tiers.